REGLEMENT

Les iNOUïS 2027 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel

L'opération « Les iNOUïS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » organisée par l'Association Réseau Printemps s'adresse à tous les nouveaux groupes ou artistes, musiciens, interprètes et compositeurs dans le champ des musiques actuelles : rock, pop, chanson, global musique, électro, rap, …

NE PEUVENT ETRE SELECTIONNES :

- Les groupes ou artistes engagés par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors (Universal Music, Sony Music et Warner Music) et de leurs labels* ayant une sortie commerciale d'un EP ou d'un album **avant le 20 avril 2027**. *labels Sony Music, labels Universal, labels Warner
- Les groupes ou artistes ayant plus de **6 ans d'existence scénique*** sous cette forme ou ayant déjà existé sous la forme d'un autre projet. *qui se produit devant un public avec ou sans billetterie.
- Les groupes ou artistes ayant déjà participé au Printemps de Bourges Crédit Mutuel en tant que « iNOUïS » ou « Découvertes » les années précédentes, et ce même avec un projet différent.

Les groupes ou artistes sélectionnés se produiront dans le cadre du Printemps de Bourges Crédit Mutuel qui se déroulera du 20 au 25 avril 2027.

DATES DE L'OPERATION

L'opération « Les iNOUïS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » se décompose en sept phases :

1/ **Appel à candidatures** > du mercredi 14 octobre au jeudi 12 novembre 2026 inclus
2/ **Sélections sur écoute** > du mardi 17 novembre au lundi 14 décembre 2026 inclus
3/ **Concerts Auditions Régionales** > du vendredi 8 janvier au samedi 13 janvier 2027 inclus
4/ **Sélection nationale** > du lundi 15 au mercredi 24 février 2027 inclus
5/ **Préparation et promotion des groupes** > Mars et avril 2027
6/ **Stage de structuration professionnelle (Classe Verte)** > du 18 au 24 avril 2027
7/ **Présentation au Printemps de Bourges Crédit Mutuel** > du 20 au 25 avril 2027

MODALITES D'INSCRIPTION

1/ DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont à déposer du mercredi 14 octobre au jeudi 12 novembre 2026 inclus à l'adresse www.reseau-printemps.com qui héberge le site des iNOUïS édité par l'Association Réseau Printemps.

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir :

- 3 à 4 titres originaux
- Une biographie
- Une photo du groupe ou de l'artiste
- Une fiche technique et/ou un plan de scène

Les conditions particulières :

- Dépôt d'un dossier unique
- Dans une seule région
- Dans un seul style musical choisi par le candidat

Le candidat autorise Réseau Printemps à utiliser le matériel précité à des fins promotionnelles (compilation audio, programme, site Internet, etc.), à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 5 ans et pour une durée de 10 ans uniquement à des fins de conservation des données. Le déposant garantit à l'Association Réseau Printemps qu'il dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation des éléments fournis en vue de ces exploitations promotionnelles.

Dans le cas où il serait utilisé à d'autres fins, une demande d'autorisation préalable sera faite à la ou aux personne(s) concernée(s).

Toute utilisation, totale ou partielle, de titre existant devra faire l'objet d'autorisation des ayants-droits. A ce titre, le groupe ou l'artiste garantit Réseau Printemps et le Printemps de Bourges Crédit Mutuel et contre tout recours qui pourrait être dirigé contre eux.

Pour tout problème d'inscription, se rapprocher de l'antenne de sa région ou de la coordination nationale, dont les coordonnées sont sur le site Internet de Réseau Printemps : www.reseau-printemps.com.

Tout dossier reçu en dehors du jeudi 12 novembre 2026 sera irrecevable.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du dépôt des dossiers de candidatures, l'association Réseau Printemps doit recueillir des informations concernant les groupes ou artistes candidats.

Ces données sont traitées et stockées pour une durée de 5 ans sous la forme de dossier papier et/ou électronique, sous la responsabilité du responsable du traitement qui prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité. Cette conservation a pour finalité de pouvoir contacter les participants en vue de l'organisation des phases de sélection ci-avant détaillées, et de la préparation (résidences) et la promotion des groupes sélectionnés en relation le cas échéant avec leur tourneur et leur maison de disque (tournées), et le suivi de la collaboration avec l'ensemble des participants à l'issue de l'édition 2027 (pour la durée de 5 ans). Ainsi afin d'éviter une nouvelle candidature aux « iNOUïS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » d'artiste et groupes ayant déjà participé au dispositif, certaines données (nom et prénoms) sont stockées pour une durée de 10 ans.
Les données sont conservées de façon à garantir leur sécurité au moyen de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Ces données sont collectées avec le consentement exprès et préalable de chaque candidat, conformément à la règlementation européenne et française en vigueur.

Chaque candidat a le droit d'accéder à tout moment à ses données et d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel le concernant et qui seraient inexactes en adressant un email à l'adresse rgpd@reseau-printemps.com

ORGANISATION DES SELECTIONS

Des présélections sur écoute seront organisées dans chaque antenne territoriale du 17 novembre au 14 décembre 2026. Le jury, composé de professionnels de la musique, écoutera la totalité des candidatures reçues dans le territoire et sélectionnera 4 à 8 groupes (tous styles musicaux confondus) afin de les présenter au concert de d'audition régionale.

L'antenne territoriale est chargée d'organiser une prestation scénique nommée : concert auditions régionales.

Les concerts auditions régionales se dérouleront dans chaque territoire, du 8 janvier au 13 février 2027 inclus. Les 4 à 8 groupes sélectionnés sur écoute se produiront durant

une soirée chacun de 30 minutes sur scène. Ces auditions feront l'objet d'une captation audiovisuelle destinée aux archives internes. Dans l'éventualité d'une utilisation promotionnelle de ces captations, une demande d'autorisation sera faite au groupe ou à l'artiste. L'entrée pour le public aux auditions régionales sera gratuite et sur invitation. L'antenne territoriale communiquera en temps et en heure les lieux de retrait des invitations. Les artistes ou groupes qui participeront à une audition régionale ne seront pas rémunérés. Les dates et lieux de ces auditions régionales seront communiqués sur le site www.reseau-printemps.com. Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale sera demandée pour participer à toutes les auditions. Les candidats sélectionnés seront par ailleurs contactés par leur antenne de territoire afin d'organiser leur prestation.

La sélection nationale se déroulera du 15 au 24 février 2027. Au sein du jury, composé de professionnels de la musique, seront présents quatre antennes ayant assisté à la prestation du groupe lors de l'audition régionale ainsi que des programmateurs du Printemps de Bourges Crédit Mutuel. Ce jury national sélectionnera parmi les 150 groupes ou artistes qui se sont produits lors des auditions régionales, la trentaine de « iNOUïS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel ».

A chacune des étapes de la sélection, le groupe ou l'artiste accepte de participer à l'étape suivante. En particulier s'il est retenu lors des présélections, il accepte de jouer au concert d'audition régionale (prestation de 30 minutes non rémunérée). A cette étape, un contrat sera établi avec les groupes retenus pour les auditions régionales détaillant les conditions impératives de suivi de l'opération.
La décision des jurys est souveraine et sans appel.

PREPARATION ET PROMOTION DES GROUPES

Le groupe ou artiste sélectionné est pris en charge par son antenne territoriale pour la préparation du Printemps de Bourges Crédit Mutuel. A ce titre, il bénéficiera d'un travail d'accompagnement lui permettant d'effectuer des formations, des résidences, ainsi que d'une aide pour la fabrication d'objets promotionnels (CDs, affiches, plaquettes, campagnes web, etc).

Le groupe ou l'artiste sélectionné s'engage à fournir à Réseau Printemps un titre pour la compilation audio (digitale et physique) qui mettra en avant l'ensemble de la sélection « Les iNOUïS 2027 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » et ce dès le mois de mars. Une autorisation spécifique sera demandée à cet effet.

SELECTION AU PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL

Le groupe ou l'artiste sélectionné s'engage à réaliser une prestation scénique de 30 minutes lors du Printemps de Bourges Crédit Mutuel qui aura lieu du 20 au 25 avril 2027. Cette prestation sera rémunérée. Un contrat spécifique sera établi entre le festival et le groupe ou l'artiste. Ce dernier s'engage à fournir au Printemps de Bourges Crédit Mutuel les éléments administratifs nécessaires à l'établissement du contrat.
Le groupe ou l'artiste se présentera au festival avec la même formation que celle présentée lors des auditions régionales.

Après le festival, le groupe ou l'artiste est invité à mentionner sa participation, pendant une année, en tant que « iNOUïS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » lors d'interviews, sur des dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe.

FORMATION COLLECTIVE

Pendant le mois d'avril 2027, un stage autour de la structuration professionnelle, intitulé CLASSE VERTE, est proposé à tous les artistes et groupes iNOUïS 2027 sélectionnés pour Le Printemps de Bourges Crédit Mutuel. Ce stage aura lieu à Bourges du 18 au 24 avril inclus 2027.

OPERATIONS DIVERSES

1/ LES PRIX iNOUïS

Trois prix sont décernés à l'issu de l'édition 2027 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel
- LE PRIX PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL - iNOUïS 2027
- LE PRIX DU JURY - iNOUïS 2027
- LE PRIX PUBLIC CREDIT MUTUEL - iNOUïS 2027

Ces prix seront médiatisés et valoriseront à la fois les artistes de la sélection de l'année en cours, les lauréats ainsi que toute l'opération « Les iNOUïS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel ».

LE PRIX PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL – iNOUïS 2027 et LE PRIX DU JURY – iNOUïS 2027 seront décernés par un jury de professionnels de la musique. Ce jury sera présidé par un artiste. Les prix garantiront aux lauréats :

LE PRIX DU PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL – iNOUïS 2027

- une participation au **Printemps de Bourges Crédit Mutuel** 2028 ou 2029 (selon l'actualité du groupe/artiste)
- une participation à **MaMA Music & Convention** en octobre 2027
- une participation au festival **Art Rock** en mai 2027*
- une participation au festival **Papillons de Nuit** en mai 2027*
- une participation au festival **Minuit avant la Nuit** en juin 2027*
- une participation au festival **Marsatac** en juin 2027*
- une participation au festival **Les Nuits Secrètes** en juillet 2027*
- une participation au festival **Musicalarue** en juillet 2027*
- une participation au festival **Musilac** en juillet 2027*
- une participation au festival **Francomanias** en août 2027*
- une participation au festival **Hop Pop Hop** en septembre 2027*

LE PRIX DU JURY – iNOUïS 2027

- une participation à **MaMA Music & Convention** en octobre 2027
- une participation au festival **Art Rock** en mai 2027*
- une participation au festival **Papillons de Nuit** en mai 2027*
- une participation au festival **Minuit avant la Nuit** en juin 2027*
- une participation au festival **Marsatac** en juin 2027*
- une participation au festival **Les Nuits Secrètes** en juillet 2027*
- une participation au festival **Musicalarue** en juillet 2027*
- une participation au festival **Musilac** en juillet 2027*
- une participation au festival **Francomanias** en août 2027*
- une participation au festival **Hop Pop Hop** en septembre 2027*

LE PRIX PUBLIC CREDIT MUTUEL – iNOUïS 2027 sera décerné par le public, en partenariat avec le Crédit Mutuel. Le public sera invité à se rendre sur riffx.fr pour voter pour son artiste favori entre le mois de mars et le mois d'avril 2027 (les modalités et dates de votes seront communiquées ultérieurement). Dans le cadre de ce prix, les artistes et groupes s'engagent à mettre à jour leur profil artiste sur riffx.fr selon les consignes et modalités fourni par Réseau Printemps courant mars 2027.

Le prix garantira au lauréat.e :

- Une **journée d'enregistrement en studio** (dans les RIFFX Studios by Crédit Mutuel à la Seine Musicale à Boulogne-Billancourt à partir de juin 2027) ou une **bourse de 3 000 euros** versée par le Crédit Mutuel.
- une participation au festival **Art Rock** en mai 2027*
- une participation au festival **Papillons de Nuit** en mai 2027*
- une participation au festival **Minuit avant la Nuit** en juin 2027*
- une participation au festival **Marsatac** en juin 2027*
- une participation au festival **Les Nuits Secrètes** en juillet 2027*
- une participation au festival **Musicalarue** en juillet 2027*
- une participation au festival **Musilac** en juillet 2027*

- une participation au festival **Francomanias** en août 2027*
- une participation au festival **Hop Pop Hop** en septembre 2027*

*Les festivals Art Rock, Papillons de Nuits, Minuit Avant la Nuit, Marsatac, Les Nuits Secrètes, Musicalarue, Musilac Francomania et Hop Pop Hop parmi les trois lauréats iNOUïS 2027, l'artiste ou le groupe qu'ils programmeront sur leur édition 2027.

Les lauréats seront dévoilés le vendredi 23 avril 2027 en soirée.

2/ SOIREE iNOUïS 2027

Réseau Printemps organisera à Paris une soirée à l'automne 2027 avec des artistes iNOUïS 2027.

3/ RESIDENCES 2027

Réseau Printemps mettra en place des résidences à destination des deux lauréats (Prix du Printemps de Bourges Crédit Mutuel – iNOUïS et Prix du Jury – iNOUïS) afin qu'ils puissent se préparer au mieux aux échéances à venir (festivals et tournée). Le nombre de jours et les salles où se dérouleront les résidences seront à déterminer conjointement avec Réseau Printemps en fonction des besoins de chaque groupe.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Réseau Printemps rappelle son engagement à garantir un environnement sûr, respectueux et inclusif pour l'ensemble des participants, partenaires, membres du jury et équipes.

Réseau Printemps est vigilante quant au respect de chaque individualité. Aucun comportement inapproprié comme toute incivilité, violence, agissement sexiste ou stéréotypé (propos ou comportement), ou fait de harcèlement et/ou agression sexuelle ou moral n'est toléré.

Chaque groupe ou artiste sélectionné s'engage, en toute circonstance et en tous lieux à se montrer respectueux envers toute personne, aussi bien dans le cadre de sa participation à l'opération iNOUïS 2027 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel qu'en dehors.

Si des comportements inappropriés concernant l'artiste ou un membre du groupe sélectionné sont révélés, Réseau Printemps pourra, en fonction des circonstances, prendre toute mesure appropriée, pouvant aller jusqu'au retrait de la participation de l'artiste ou du groupe sélectionnée concerné.

COMMUNICATION

Les artistes et groupes sélectionnés aux iNOUïS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel, retenus pour les prix et sur les festivals partenaires s'engagent à participer aux prestations citées ci-dessus et à les mentionner lors d'interviews, dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe, et ce pendant une année.